

Avis d'attribution :

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2015-050 du 17 septembre 2015 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire a signé le marché public suivant :

Marché de Travaux d'extension du cimetière communal de Mions (Marché n° 19/2017) ;

Lot 1 : TERRASSEMENT - VRD - CLOTURE (marché n° 19-1/2017) a été notifié le 20/11/2017 à la société SOTERLY pour un montant total de 106 925,50 € HT qui se décompose de la manière suivante :

- Tranche ferme : 30 014,00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 28 115,50 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 48 796,00 € HT

Lot 2 : FOURNITURE ET POSE DE CAVEAUX MACONNERIE (marché n° 19-2/2017) a été notifié le 20/11/2017 à la société STRADAL pour un montant total de 103 130,70 € HT qui se décompose de la manière suivante:

- Tranche ferme : 46 360,30 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 41 394,25 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 15 376,15 € HT

Les tranches optionnelles seront affermées par notification. Le maître d'ouvrage aura la possibilité d'affermir les tranches optionnelles dans un délai de 24 mois à compter de la date de remise des offres. Passé ce délai, les tranches optionnelles seront considérées comme caduques.

La durée du marché est de 36 mois à compter de la date de notification. Le marché va jusqu'à la réception des travaux objet du marché et fait courir ensuite les délais de garantie contractuels (y compris tranches optionnelles si elles sont activées).